



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 18-293 AYANT POUR OBJET DE REMPLACER LE CODE D'ETHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 16-274

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer :

QUE lors de la séance du conseil municipal de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, le 14 février 2018 à 19 heures à la salle du conseil située au 170, rue Principale, Portneuf-sur-Mer, le Conseil prévoit l'adoption du règlement no. 18-293 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

QUE ce code est basé sur les valeurs d'éthique (intégrité, honneur, prudence, respect, loyauté et recherche d'équité). Le code énonce également des règles qui doivent guider la conduite des élus dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables et ce, dans une perspective d'intérêt public.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du projet de règlement no. 18-293 au bureau du soussigné, à l'édifice municipal de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer situé au 170, rue Principale, MRC de la Haute-Côte-Nord, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 6^e jour du mois de février 2018.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Simon Thériault



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public ci-annexé le 6e jour du mois de février 2018, conformément à la loi.

**Le directeur général et
secrétaire-trésorier**

SIMON THÉRIAULT